

MAIRIE DE MANTEYER

SÉANCE DU 4 JUIN 2025

DE-050-2025

Nombre de membres
afférents au CM : 11
Nombre de membres en
exercice 10
Nombre de membres
présents 06
Nombre de membres qui
ont pris part à la délib 09

Date de la convocation
28/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le quatre juin à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Manteyer, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel PONS, Maire.

Présents : PONS Michel, IMBERT Joëlle, BETEILLE Nelly, CELCE Chantal, FLEURY Simon, LEVY Claude

Absents excusés représentés : BUMAT Vincent (pouvoir à Joëlle IMBERT)
LE MAGADURE Antoine (pouvoir à Nelly BETEILLE)
LORIDON Pablito (pouvoir à Claude LEVY)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-210500757-20250604-050-2025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025

Absent excusé : PAUCHON Robert

Mme Nelly BETEILLE a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Attribution du marché Travaux ponctuels sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et sur la station d'épuration de Manteyer

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- Que la consultation pour Travaux ponctuels sur les réseaux d'eau potable, d'assainissement et sur la station d'épuration de Manteyer a fait l'objet d'une publication sur le site de marchés public AWS, dans le Dauphine Libéré et le BOAMP avec date de remise des offres fixée au 18 avril 2025 à 12 heures.
- Qu'un seul dossier a été déposé.
- Que la commission d'appel d'offres (CAO) s'est réunie le 6 mai 2025 novembre pour l'ouverture des plis.
- Qu'après analyses détaillée des offres par le maître d'œuvre, la CAO s'est réunie une nouvelle fois le 21 mai pour demander une négociation des prix
- Qu'après analyse du bordereau de prix négocié, par le maître d'œuvre la CAO s'est à nouveau réuni le 28 mai et qu'elle propose d'attribuer le marché à l'entreprise SASU DJTP05, seule offre proposé, montant minimum des commandes 60 000 € H.T., montant maximum des commandes 240 000 € H.T. sur une durée de 4 ans.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de l'examen des offres et en avoir délibéré :

- Décide d'attribuer le marché à l'entreprise SASU DJTP05, montant minimum des commandes 60 000 € H.T., montant maximum des commandes 240 000 € H.T. sur une durée de 4 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de ce marché.

A voté contre : 0

Abstention : 0

Ont voté pour : 9

Pour extrait conforme

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an susdits.

Le Maire
M. PONS
